25e ANNÉE N° 2164 PARAIT LE SAMEDI 3 AVRIL 1909

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

M. Delcassé et le Ministère

De la *Grande Revue* du 25 mars 1909.

Il est un homme que le cabinet redoute tout particulièrement, dont tous les actes, tous les gestes sont soigneusement notés, dont on cherche à scruter les intentions, à deviner les projets et qui parait être, pour le ministère, l'adversaire sinon le plus en vue du moins celui dont les interventions, d'ailleurs rares, mais toujours sérieuses, le préoccupent le plus. Cet homme, c'est M. Delcassé.

C'est à M. Delcassé, ce que peu de personnes savent, ce que lui-même ignore, qu'est dû l'ajournement de la discussion du projet relatif à l'Ouenza. Le gouvernement avait, en effet, appris — par qui ? M. Delcassé, très discret, n'a pas l'habitude de faire part à l'avance de ses desseins — que le député de l'Ariège se proposait de « torpiller » le cabinet sur cette affaire de l'Ouenza. M. Delcassé devait laisser s'engager le débat puis, à un moment donné, monter à la tribune pour réclamer une modification de la convention en vue de faire par Bizerte — dont on ne parlait pas à ce moment — et non par Bône les minerais de l'Ouenza. Il entendait, assure-t-on, se placer exclusivement sur le terrain de l'intérêt de la défense nationale et insister sur la nécessité d'assurer, par un fret de retour, le ravitaillement, développement de Bizerte qui est appelé à devenir le port le plus important du nord de l'Afrique. La modification de la convention impliquait le renvoi à la commission. Le gouvernement était obligé de s'y opposer formellement et, ayant déjà posé la question de confiance sur la mise à l'ordre du jour, d'engager de nouveau sa responsabilité. Or une majorité de coalition pouvait fort bien se former composée des adversaires de l'Ouenza, des adversaires du cabinet, des députés mécontents et heureux de profiter d'une équivoque pour voter contre le cabinet sans se déclasser au point de vue politique et enfin de ceux qui, de bonne foi, auraient été impressionnés par les arguments de l'ancien ministre des affaires étrangères.

Le gouvernement n'a pas voulu prêter le flanc à cette manœuvre. Malgré les protestations véhémentes de M. Jonnart, qui a été jusqu'à offrir sa démission, le conseil des ministres a estimé qu'il pouvait être utile d'aller au-devant des critiques relatives à la non-utilisation de Bizerte et il a décidé de prendre lui-même l'initiative de la modification de la convention. Il en est résulté l'ajournement du projet et l'agitation que l'on sait en Algérie. Petites causes, grands effets.

Bône, sacrifiée, se lamente et son député, M. Gaston Thomson, proteste. Celui-ci n'a pas précisément à se louer de M. Delcassé il dut, on le sait, abandonner le portefeuille de la marine à la suite d'un discours de ce dernier. Aujourd'hui, c'est dans la défense des intérêts de sa circonscription qu'il est atteint. Il y a, dans la vie politique, des coïncidences qui ne sont pas absolument fortuites.

Choses Départementales

Nous lisons dans le Petit Provençal *du 26 mars, l'article suivant :*

Les Transports par Automobiles dans les Basses-Alpes

Les vœux du Conseil général. — Nos voies de communication - - Les projets à l'étude, — Mise au point

Des inquiétudes se sont paraît il manifestées dans l'arrondissement de Forcalquier à la suite des décisions prises par le conseil général des Basses-Alpes au sujets des transports en commun par voitures automobiles et au sujet des rectifications qu'il serait nécessaire de faire subir, au préalable aux chemins départementaux.

Certaines personnes, mal informées, paraissent croire que des service d'autobus vont être créés, sous peu, entre diverses communes du département.

Il en est même qui prétendent que de fortes sommes ont été votées par le conseil général en vue des rectifications qu'exigeraient la création de ces services, et elles en ont évidemment déduit, ou laissé déduire, que l'arrondissement de Forcalquier avait dû être complètement oublié au moment de cette soi-disant répartition extraordinaire.

La vérité est tout autre. La voici : On sait d'abord, qu'une commission interdépartementale, dont M. le sénateur Flaissières est président, et M. le conseiller général Malon, vice-président, s'occupe très activement depuis quelques années déjà de l'établissement d'une voie de transports entre Mézel et Meyrargues, par Riez et Valensole.

D'autre part, à la session d'août 1907, plusieurs vœux sur les transports en commun par voitures automobiles furent déposés par MM. les conseillers généraux, Gassier, Guilhaume, Honorat André et Prunier.

Sur la proposition de M. Hubbard tous ces vœux furent renvoyés à l'administration des Ponts et Chaussées ; il fut décidé que l'ingénieur en chef des Basses-Alpes ferait un rapport sur cette intéressante question, et que cette étude porterait sur les deux itinéraires suivants :

1° de Mézel à Meyrargues par Riez et Valensole, avec bifurcation sur Manosque.

2° de Seyne à Noyers par Sisteron.

Il restait tacitement entendu qu'en cas d'approbation définitive de ce mode de transport par autobus, aucune région du département ne serait oubliée.

M. l'ingénieur en chef Lemoine fit un remarquable rapport dont les conclusions sont les suivantes ;

1 « *Que les sacrifices totaux à consentir « par le département pour la création de ces « deux services seulement seraient annuelle- « ment de 85.000 fr. : 35.000 fr. environ « pour l'entretien supplémentaire et 50.000 « fr. pour subvention à l'entreprise des trans- « ports.* (C'est-à-dire 9 centimes additionnels.) — Et cela malgré les 80.000 fr. de secours que l'Etat devrait accorder de son côté par suite des dispositions de la loi de finances du 13 avril 1898.

2 « *Que d'ailleurs l'industrie des transports « automobiles n'est encore qu'à ses débuts, que « l'expérience n'est pas suffisante.*

(En effet, des essais, faits dans des régions où la population est plus dense et le commerce plus importants, ont dû être abandonnés.)

3 « *Qu'en un mot il semblait préférable d'at- « tendre,*

En septembre 1908, le conseil général fut appelé à se prononcer sur ces conclusions.

M. Hubbard au nom de la commission des travaux publics, commenta de façon fort brillante, le rapport de M. l'ingénieur en chef et proposa au conseil général les résolutions suivantes qui furent adoptées à l'unanimité :

1 « *Invitation aux ingénieurs de dresser un « programme très exact concernant la mise « en état des routes du département.* (MM. Aubert Frédéric et Honorat Léon intervinrent pour qu'aucun arrondissement ne fut oublié pour cette étude préliminaire.)

2 « Nomination d'une commission chargée « *de surveiller les entreprises analogues, de se « tenir au courant des progrès de l'industrie « automobile et de présenter un résumé à cha- « que session du conseil général.* » (La commission se compose de MM. Dozoul, Hubbard, Malon, Pélissier sénateur, Prunier et Sénés.)

Comme conséquence on vota un crédit de 500 fr. pour permettre à l'ingénieur en chef de faire les premières études sur les tournants à rectifier, les ouvrages d'art à refaire et l'élargissement des chemins *dans le département tout entier.*

En un mot aucune décision ferme n'a été prise aucune rectification particulière n'a été décidée, aucuns fonds extraordinaires n'ont été votés et par conséquent, aucun arrondissement n'a pu être lésé. Des jalons ont été posés pour l'avenir tout simplement. Espérons que cet avenir sera le moins lointain possible. C'est le souhait de tout le monde — et en particulier du conseil général qui sait combien la réalisation d'un pareil projet est ardemment désirée par les populations basalpines.

Peut être, qu'en attendant l'administration des Postes établira des courriers automobiles pour le service postal. Ce serait une première étape vers la solution définitive. — *Frédéric Aubert*, conseiller général de Banon.

SERICICULTURE

M. Joseph Reinach a déposé les deux amendements suivants au récent projet de M. Ruau sur la sériciculture :

AMENDEMENT

au projet de loi relatif aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie.

présenté par M. Joseph REINACH
Député

Insérer après l'article 2 un nouvel article ainsi conçu :

ARTICLE 2 bis

Est abrogé l'article 37 de la loi de finances du 30 janvier 1907.

AMENDEMENT

au projet de loi relatif aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie,

présenté par M. Joseph REINACH
Député

Insérer après l'article 9 un nouvel article ainsi conçu :

ARTICLE 9 bis

Il est interdit de désigner, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter, sous le nom de soie, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec les filaments provenant du dévidage et du moulinage des cocons de vers à soie.

Ceux qui auront sciemment contrevenu aux dispositions de la présente loi seront passibles d'une amende de 100 fr. à 2000 fr. En cas de récidive dans l'année qui suivra la condamnation, le maximum de l'amende sera toujours appliqué.

L'article 37 de la loi de finances de 1907 dont M. Reinach demande l'abrogation est ainsi conçu :

Les frais de toute nature destinés à assurer la surveillance et le contrôle des opérations de grainage de vers à soie seront recouvrés en vertu de titres de perception délivrés par le Ministre de l'Agriculture sur les producteurs de graines qui auront pris l'engagement de se soumettre à cette surveillance et à ce contrôle ; il seront répartis par arrêté proportionnellement au poids des graines déclarées.

Le projet de loi déposé par M. Ruau, alloue aux sériciculteurs jusqu'au 31 décembre 1924, une prime de 0.60 par kilogramé de cocons frais, destinés à la filature ou au tissage, et aux filateurs de soie, proportionnellement au travail annuel de la bassine, une prime de 400 francs par bassine filant à plus de trois bouts, cette prime étant réduite 340 francs pour les bassines filant des cocons étrangers.

L'amendement de M. Joseph Reinach proposant l'insertion d'un article 2 bis a été signé également par MM. Vigne, Allard, Ferrero, Euzières, Joly, Raiberti, Duclaux-Monteil, Alexandre Blanc, Saint-Martin, etc.

* * *

Enregistrons avec plaisir la collaboration de notre député, M. Joly à l'amendement de M. Reinach ; car jusqu'à présent beaucoup d'électeurs avaient taxé M. Joly, de député ne se souciant pas de son mandat Ils étaient dans l'erreur. Cependant les amis et les adversaires en politique de M. Joly, seraient flattés, qu'au Parlement, leur député se signale par une bonne cause au profit de l'arrondissement. Il ferait voir ainsi que son passage au Palais-Bourbon n'a pas été stérile et couperait court à tous ces verbiages qui ne peuvent que lui porter tort surtout à l'approche des élections législatives, car sûrement, nombreux seront ses concurrents qui chercheront à décrocher la timbale d'une valeur de 15.000 francs.

Sisteron-Journal n'a pas toujours été de l'avis de M. Reinach, c'est entendu ! mais avec nous, on reconnaîtra que M. Reinach, à la Chambre, ne ménage ni son talent de parlementaire ni son concours au profit des populations qu'il représente et du département tout entier. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer.

DEMANDE DE CRÉDITS

PROPOSITION DE LOI

tendant à ouvrir au Ministre de l'Intérieur, sur l'exercice 1909, un crédit extraordinaire de 1000.000 fr, destiné à venir en aide aux populations du département des Basses-Alpes éprouvées par les orages et la neige.

Présentée
par M. Joseph REINACH
député

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Des orages et des tourmantes de neige d'une violence extrême se sont abattus cet hiver sur certaines parties du département des Basses-Alpes.

Il est impossible d'évaluer exactement l'importance du sinistre, mais les pertes sont considérables, la récolte des arbres fruitiers est compromise.

Il est du devoir des pouvoirs publics de

© VILLE DE SISTERON

venir en aide dans la plus large mesure aux populations éprouvées.

Nous avons l'honneur, en conséquence, de soumettre à vos délibérations la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Il est ouvert au Ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1909, un crédit extraordinaire de cent mille francs (100.000 fr.) pour venir en aide aux victimes des orages qui se sont abattus sur le département des Basses-Alpes.

Monument de Frédéric Mistral

Cinquantenaire de Mirèio et jubilé du Poète

Il y a cinquante ans qu'à paru le poème de Mirèio. Un groupe d'administrateurs de Frédéric Mistral a voulu profiter de cette occasion pour offrir à la ville d'Arles une statue en bronze du grand poète provençal, exécutée par le sculpteur Théodore Rivière. Ce monument (avec les bas reliefs du sculpteur arlésien Ferigoule) sera inauguré les 29, 30 et 31 mai prochains (Fêtes de la Pentecôte). Cette inauguration coïncidera avec celle du *Palais du Félibrige* (antérieurement Museon Arlatan) œuvre à laquelle Mistral se consacre depuis plusieurs années. De grandes fêtes populaires sont organisées par la ville d'Arles.

Le Comité a reçu les adhésions de MM. Maurice Barrès, Francis Charmes, Jules Claretie, Etienne Lamy, Jules Lemaître, Albert Mézières, Emile Olivier, Jean Richepin, Edmond Rostand, Vicomte E. Melchior de Vogüé, de l'Académie Française, de MM. le Prince Auguste d'Aremberg, Th. Homolle, Emile Levasseur, Paul Leroy-Beaulieu, Paul Meyer, Eugède Rostand, Henri Roujon, Antoine Thomas, membres de l'Institut, des présidents ou secrétaires de toutes les Académies méridionales et Ecoles félibréennes, des professeurs de langues romanes d'Europe et d'Amérique, des directeurs des principaux journaux et des principales revues de Paris et du Midi, de Mesdames Bischoffsheim (née de Chevigné) Wiliam Bonaparte Wyse, Giéra, Roumanille, et des plus hautes personnalités littéraires de France et de l'Etranger.

Le bureau du Comité a été ainsi composé :

Présidents : M. J. Charles Roux, ancien député de Marseille, président de la Compagnie Générale Transatlantique, vice-président de la Compagnie du Canal de Suez, 12, rue Pierre-Charron, Paris.

Vice Présidentes : Madame Bischoffsheim, née de Chevigné, reine du Félibrige ; Madame Jeanne de Flandreysy.

Vice-Présidents : MM, Jules Claretie, de l'Académie Française. Pierre Dovoluy, capoulié du Félibrige, Paul Mariéton, président des Félibres de Paris.

Trésorier : M. Angélo Mariani, 11, rue Scribe, Paris

Secrétaires : MM. Frédéric Charpin, directeur de laBibliothèque Régionaliste, Adrien Frissant, directeur du *Provençal de Paris*.

S.A.R. la Princesse Clémentine de Belgique, S.M. la Reine de Roumanie (Carmen Sylva, S.M. la Reine du Portugal, S.A.R. la Princesse Marie de Grèce et le Président Roosevelt ont accordé leur haut patronage au Comité du Cinquantenaire de *Mirèio* et du jubilé de Frédéric Mistral. que préside M. J. Charles-Roux, ancien député de Marseille.

M. le Président du Conseil, M. le Ministre de l'Instruction Publique, M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, MM. Barthou et Cruppi, M. le préfet et M. le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, MM. Peytral et Velten, Sénateurs, M. Michel, Député, M. le Sous Préfet et M. le Maire d'Arles ont accepté la présidence d'honneur.

Une souscription publique est ouverte, en France et à l'étranger. Nous rappelons à nos lecteurs que cette souscription est destinée :

1° A élever dans la ville d'Arles, sur la Place du Forum, une statue de Frédéric Mistral, œuvre du sculpteur Théodore Rivière (bas-reliefs du sculpteur arlésien Férigoule) ;

2° A participer aux fêtes populaires organisées par la ville d'Arles à l'occasion du cinquantenaire de Mirèio ;

3° A contribuer à l'installation du Palais du Félibrige (antérieurement Museon Arlaten).

Les souscriptions peuvent être adressées soit à M. Angelo Mariani, trésorier du Comité, 11, rue Scribe, Paris, soit au *Figaro*, 20, rue Drouot, Paris, soit aux grands journaux quotidien du Midi qui les feront parvenir au Comité. La souscription dépasse déjà douze mille francs ; les deux premières listes ont paru ; une troisième paraitra ces jours-ci ; les souscriptions les plus minimes sont acceptées et les noms de tous les souscripteurs seront publiés dans les journaux.

Vous guérirez sûrement les *maux d'estomac* et la *consiipation* si vous avez recours aux Pilules Suisses, remède populaire très actif et facile à prendre, 1 fr. 50 la boîte franco, Glaesel, ph., 28, r. Grammont Paris.

CHRONIQUE AGRICOLE

Notions générales sur les labours

Les labours sont en culture chose ni essentielle, que dans le langage courant le terme de laboureur équivaut exactement à celui de cultivateur. Et en effet, à chaque époque de l'année, on ne peut sortir dans la campagne, sans voir en quelque endroit des charrues fonctionner. C'est donc bien là le principal travail de la ferme, et un agriculteur n'a jamais à se repentir d'apporter tous ses soins à ses labours.

Leur principale fonction est d'ameublir et d'aérer le sol. Un terrain abandonné à lui-même s'épaissit à la longue, se tasse et s'imperméabilise. En le désagrégeant par la charrue, et en le laissant surtout subir l'action des gelées, il devient friable dans la mesure qui convient et se laisse plus facilement pénétrer par les racines et par les radicelles des plantes. En outre, le milieu souterrain dans lequel s'effectue la première végétation est largement aéré, ce qui est indispensable pour la vie des germes qu'on lui confie. L'humidité, résultant des eaux de pluie, profite également de cette extrême division du sol, pour se bien répartir en tous points et former des réserves qui suivant les besoins de la plante, remonteront par capillarité dans les couches superficielles. Enfin, c'est encore par une succession de labours bien faits, qu'on vient le plus facilement à bout des mauvaises herbes qui ont envahi un champ. En retournant la terre, beaucoup de racines exposées aux intempéries du temps et aux ardeurs du soleil, dessèchent et meurent par le seul fait du coup de charrue ; d'autres plantes sont enfouis sous les billions et sont étouffées ; ont atteint même les mauvaises graines qui germent au premier labour, et sont détruites pas les labours postérieurs.

Les labours s'exécutent de plusieurs façons différentes : soit à main d'homme, soit avec l'aide d'un moteur animé ou inanimé. Dans le premier cas, c'est le bêchage dont nous nous servons tous dans nos jardins. Il ne peut convenir que pour des surfaces peu étendues et très fertiles, tellement il est couteux. Aussi les cultivateurs ont-ils recours, pour l'exploitation de leurs terres, à des instruments plus avantageux, charrues de tous genres, scarificateurs, etc., auxquels il suffit seulement d'ajouter un tracteur.

Dans les domaines de culture très intensive, et quand les sols s'y prêtent, on essaie depuis quelques années l'emploi des tracteurs mécaniques. Il en pourra peut être résulter, dans certains cas, des avantages sérieux : mais pour l'instant ce ne sont là que des tentatives isolées, interessantes à coup sûr, mais d'une pratique très peu courante.

L'immense majorité des laboureurs se servent des chevaux ou des bœufs, suivant l'usage de leur contrée.

Il y a lieu de distinguer plusieurs sortes de labours, suivant le but que l'on se propose.

Disons un mot tout d'abord du labour de défoncement. C'est lui qui exige la plus grande force de traction, car il s'exécute très profondément (50 cent. environ) et n'est guère utilisé que dans des terrains difficiles, rocailleux, anciens bois défrichés, landes, qui présentent quelquefois des difficultés presque insurmontables. Un attelage de huit à dix bœufs convient parfaitement dans ces circonstances, où il faut beaucoup de force et beaucoup de douceur dans le travail.

Un point qu'il faut spécialement noter, au sujet de ces labours de défoncement — et qui est également vrai des labours profonds, qui touchent au sous-sol, — c'est qu'on doit scrupuleusement veiller à ne pas incorporer ce sous-sol à la couche arable, à moins que les assises profondes du sol ne soient d'une qualité tout à fait remarquable, ce qui est rare : encore ne faut-il opérer ce mélange que dans des proportions restreintes, parce qu'il y a toujours un défaut d'aération, qui ne peut être corrigé qu'à la longue. Le mieux est alors d'employer des sortes de fouilleuses qui ameublissent le terrain, le séparent, le divisent, mais ne le reportent pas à la surface.

Les labours ordinaires n'ont guère plus de 12 à 25 centimètres de profondeur et ne travaillent que la couche arable. Ce sont les plus employés. On les modifie en profondeur, suivant qu'on doit semer des plantes à racines pivotantes, ou au contraire des plantes à racines fasciculées. Chaque espèce végétale demande une façon différente de sa voisine. Ce n'est guère que par l'expérience qu'on peut apprendre ces détails : ainsi le blé demande un sol légèrement appuyé et les semailles ne doivent être faites qu'après un labour de faible épaisseur, 15 centimètres au maximum.

Les labours superficiels (8 à 10 centim.) se résument presque tous dans les déchaumage, dont nous avons déjà parlé et sur lequel nous reviendrons en temps voulu. Disons seulement qu'ils s'exécutent souvent aux scarificateurs ou aux polysocs, qui permettent de faire la besogne beaucoup plus rapidement.

H. B.

COIN DU POETE

Premiers Rayons

Mars s'éteint dans un sourire
Timide et furtif du soleil ;
Le bourgeon naissant semble dire :
« Ce n'est pas l'heure du réveil,
« Et dans leur prison verte et tendre
« Je laisse mes pétales blancs :
« Je n'ose point encore répandre
« Mes parfums : Je crains les autans ? »

Dans le ciel bleu mainte alouette,
Craintive encor essai son vol ;
Sous le buisson la violette
Semble à regret quitter le sol ;
Chaque oiselet, toute fleurette
Voudrait s'enivrer de chaleur :
Mais toute voix reste muette,
L'hiver réserve sa rigueur.

Ainsi, jeune vierge en ton âme
Cache tes premiers amours
Réserve ta première flamme
Ménage tes premiers atours.
Avril a des giboulées trompeuses
Qui gèlent les précoces fleurs
L'amour a des douceurs flatteuses
Qui flétrissent les jeunes cœurs.

De la vertu sainte et naïve
Conserve le parfum divin
C'est du bonheur la source vive,
Comme du cœur l'azur serein
Conserve pure l'auréole
Qui brille à ton front virginal :
Humaine fleur, c'est la corolle
Et ton diadème royal.

M...

Chronique Locale

SISTERON

Foire. — Bien mauvaise a été la foire de la Passion ; un ciel gris le matin, la pluie en averse à midi et dans la soirée ont empêché la foire de se terminer comme on était en droit d'attendre avec l'affluence de forains venus la veille.

Voici sa mercuriale : Bœufs, de 80 à 83 fr. les cent kilos ; moutons, de 0.85 à 0.90 le kilo ; agneaux, 1 fr. le kilo ; chevreaux, de 0.80 à 0.90 le kilo ; porcs gras, 0.85 le kilo ; porcelets, de 25 à 30 fr. pièce ; poulets, de 3.50 à 4 fr. la paire ; lapins, de 2 à 2.50 pièce ; grives, 0.60 pièce ; blé de 30 à 31 fr. les 128 kilos ; avoine, de 18 à 20 fr. les 100 kilos ; sainfoin, 1.75 le double décalitre ; amandes dures, 3 20 le double décalitre ; amandes princesses, 1.15 à 1.20 le kilo ; cire, 1.50 le kilo ; œufs, 0.75 la douzoine.

Société de Secours Mutuels. — *Réunion générale.* — Tous les membres de la Société de Secours Mutuels sont priés de vouloir bien se rendre à la salle Sainte-Marie le dimanche 4 avril, à 1 h. 1/2 de l'après-midi. Objet de la réunion : Distribution des livres de statuts matriculés avec nom et date de naissance ; Perception des cotisations trimestrielles ; Organisation de la fête du cinquantenaire.

* *

Le banquet que se propose de donner la Société de Secours Mutuels, le lundi de Pâques, est placé sous la présidence d'honneur de M. Dautresme, préfet des Basses-Alpes, qui, par un mot aimable a bien voulu l'accepter.

Assises des Basses-Alpes. — Aux assises qui se sont ouvertes à Digne le 30 mars, est venu l'affaire de Filières. L'inculpé, un nommé Pluchot Auguste, chanteur ambulant, né à Paris en janvier 1866, il est accusé d'avoir tué, pour le voler, son camarade Steinkampf, dans la nuit du 24 au 25 mars 1908 à Aubignosc. Il se serait ensuite présenté au bureau de poste de Manosque et aurait retiré une somme de trois cents francs le 25 mars et 90 le 30 du même mois, toutes les pièces nécessaires à ces deux opérations sont signées par Pluchot, du nom de Steinkampf, tué la veille.

Plus de quarante témoins sont venus déposer contre Pluchot, qui avait à son actif déjà plus de dix condamnations pour divers crimes et délits. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Me Lieutaud, fils de l'honorable notaire de Volonne, a, dans une éloquente plaidoirie, présenté la défense de Pluchot, défense acharnée qui n'a pas durée moins de deux heures pour sauver ce peu recommandable client. Nos félicitations pour ce brillant succès au plus jeune des avocats du barreau de Sisteron, dont s'était le début et qui a débuté comme un maitre.

Caisse d'Epargne de Sisteron. — Opérations effectuées pendant le mois de Mars 1909.

Rembments 184 dont 11 pour solde	25.228,80
Versements 202 dont 33 nouveaux	22.420,03
Excédent des remboursements	2,808.77

Résultat général du 1er trimestre 1909

Versements 358 dont 77 nouveaux	111.421,08
Rembents 799 dont 31 pour solde	93.401,51
Exédent des versements	18.019,57

Cantonniers. — Sont nommés dans l'arrondissement : Richaud Louis-Edouard, cultivateur à Salignac, est nommé cantonnier dans cette localité en remplacement de M. Lombard, retraité ; Gunde Léon-Désiré-Joseph, cultivateur à Curel, est nommé cantonnier à Saint-Vincent-sur-Jabron.

Postes et Télégraphes. — M. Dol, facteur-receveur à Saint-Vincent de Noyers, est nommé en la même qualité au bureau d'Estoublon.

AVIS

M. IMBERT Louis, balayeur public, prévient les intéressés qu'il a un grand stock de fumier **à vendre à des prix très modérés**. S'y adresser.

P.-L.-M. — *Fêtes de Pâques.* — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 1er Avril 1909, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 22 avril, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

ETAT-CIVIL

du 26 Mars au 3 Avril 1909.

NAISSANCES

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Corriol Jean-Michel, cult., 68 ans, hospice.
Eysseric Daphnis, cult., natif de Châteauneuf-Miravail, 70 ans.
Etchart Jean, 4 ans.

VOLONNE

Elections complémentaires. — Dimanche 4 avril auront lieu dans notre commune les élections complémentaires de quatre conseillers municipaux

Nous engageons vivement les bons républicains de la commune à voter pour les citoyens

Alquier André, cons. démissionnaire.
Julien Marius, — —
Paul François, — —
Mégy Louis, ancien conseiller.

Un Remède souverain

Toute puissante pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique, la Poudre Louis Legras n'est pas moins recommandable pour prévenir et enrayer les complications qui proviennent de la bronchite. La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée, qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu coûteux. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139 Bd Magenta à Paris.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me TURCAN
Notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)

Adjudication
Volontaire

Le **dimanche dix-huit avril** mil neuf cent neuf a **deux** heures du soir à Sisteron, dans l'étude, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-après appartenant à Mademoiselle Marie-Jeanne **Etienne** demeurant à Marseille.

LOT UNIQUE

JARDIN ET PRE

sis à Sisteron quartier du Gand, numéro 47 p. section B, contenant 29 ares 66 centiares, confrontant du levant chemin, du midi et couchant canal et du nord Veuve Latil.

Mise à prix : **Quatre mille** fr. ci... **4.000 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Turcan**, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait :
J. Turcan, notaire.

EXTRAIT des minutes du greffe du Tribunal Civil de Sisteron, Basses-Alpes.

Par jugement du Tribunal Civil de Sisteron jugeant correctionnellement en date du seize Mars mil neuf cent neuf, le nommé **Latil** Léon-César, 30 ans, laitier à Sisteron, a été condamné à vingt-cinq francs d'amende, aux frais avec insertion dans chacun des journaux de Sisteron, *Sisteron-Journal*, *Le Publicateur*, dudit jugement pour avoir exposé et vendu du lait écrémé en partie. Cette insertion ne pouvant dépasser dix francs.

Pour extrait conforme,
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

AVIS
pour la dernière vérification des Créances

FAILLITE

Les créanciers de la faillite **Brignaudy** Louis et **Brignaudy** Henri, père et fils, négociants à Mison, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le **vingt-un** avril mil neuf cent neuf à **dix** heures du matin.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

AVIS
POUR LE CONCORDAT

FAILLITE

Les créanciers de la faillite du sieur **Donnet** Paul d'Aubignosc sont invités à se réunir le **vingt-un avril** mil-neu-cent-neuf, à **10** heures du matin pour délibérer sur un concordat.

Le greffier du Tribunal,
GIRAUD.

Tribune du Travail

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers et un apprenti chez M. BEC Paul, fabricant de chaussures, Sisteron.

ON DEMANDE un apprenti typographe à l'imprimerie du "Sisteron-Journal".

A louer présentement

JOLIE CAMPAGNE D'AGREMENT

à 2 kilomètres de la ville
avec environ 2 hectares de pré
S'adresser au bureau du Journal.

Coiffure pour Dames

Mme COLLOMBON

4, Rue Saunerie — SISTERON — (B-A)

Travail soigné. Coiffure et abonnements à domicile. Spécialité pour mariées et fillettes, Postiches en tous genres.
Teinture et nettoyage de tête.
Parfumerie, poudres et crêmes
— ARTICLES DE TOILETTE —

A LOUER
Grand Entrepot
situé au Centre de la Ville
S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes.**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4,90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols*, *gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

A VENDRE
Grande Quantité de Bonbonnes
de toutes contenances
S'adresser au bureau du Journal.

Bulletin Financier

Le conflit austro-serbe semble, au moins provisoirement, solutionné. Les cours sont en hausse sensible.

Le 3 o/o s'avance à 97. 52 et 97.57 1/2. La Caisse achète 54 000 francs de rente au comptant. Forte reprise des Fonds d'Etat étrangers. Le Serbe gagne plus d'un point à 78.60

Progrès des fonds russes. 5 0/0 1906 100,75, 4 1/2 o/o 1909 a 91.50.

Turc 94.05 ; Brésil 4 0/0 84.75. Extérieure 98.80 ; Italien 103.57.

Banque de Paris 1595 ; Lyonnais 1208 ; Société Générale 673 ; Comptoir d'Escompte 727 ; Banque centrale mexicaine 415 ; Banque franco américaine 475.

Reprise des chemins espagnols. Obligations 5 0/0 Victoria à Minas 440.

Valeurs de traction fermes, avance des Omnibus à 1350 francs.

Rio 1775. Cuivre 5/8 de hausse.

En Banque, hausse des mines d'or.

Obligations 5 o/o Energie Industrielle 485.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

TOUS LES
HERNIEUX

avant de se laisser prendre aux "boniments" des soi disant spécialistes guérisseurs qui se décernent des croix et des médailles sans avoir jamais participé à aucune exposition, doivent lire la *Notice du Professeur Parker*, dans laquelle ils verront le moyen de se soigner à peu de frais et de se guérir soi-même en quelques mois sans opération ni bandage. Cette intéressante Notice sera envoyée gratuitement et discrètement à toutes les personnes qui en feront la demande aujourd'hui même à *M. G. A. PARKER 28, Rue Secrétan, à Paris.*

La Vie Heureuse

Les faits les plus importants des dernières semaines, les rapprochements les plus ingénieux que suggère l'actualité : MM. Roosevelt et Taft, sportmen, à l'heure où l'un vient de transmettre à l'autre ses pouvoirs de chef d'Etat ; les Paradis artificiels qui ont à la fois enchanté et détruit le génie d'Edgar Poë, dont l'Amérique vient de célébrer le centenaire, et de Verlaine, dont la statue vient d'être élevée à Allaux ; Ménélick, ce souverain africain vainqueur et ami des Européens dont la santé occupe en ce moment toute l'Europe.... ; une belle page d'art : les tableaux de femmes exposés au Grand Palais et au Lycéum...; une ravissante composition qui offre en une farandole chimérique, l'image de quelques uns de uos plus célèbres contemporains, artistes, gens de lettres, hommes politiques, savants, etc., etc., au temps de leur enfance, les plus belles pages du « livre dont on parle » *Le Meilleur ami*, par René Boylesve...; deux vivantes pages d'histoire : *La Vie Parisienne sous la Révolution*, par A. d'Alméras, curieusement illustrée d'estampes du temps...; une nouvelle dramatique de Jean Bertheroy : Le *Fatal serment*...; une spirituelle Chronique du mois, signée des amusants humoristes Léo Marchès, Franc-Nohain, G. Timmory... il faudrait tout citer du numéro de mars de la **Vie Heureuse**, qui contient plus de quinze articles intéressants, instructifs, amusants, dont une profusion de magnifiqes images complète l'incomparable attrait.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. -- *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

RECOLTE 1908 : 850 hectolitres à vendre
Pour boire du BON VIN *garanti naturel*
adressez-vous directement **au Vigneron** du domaine du Moulin à Vent
d'AUBAIS GARD
Vin ronge **35** *fr. la piece de* **228** *litres* | *logé et*
Vin rouge **84** *fr. le demi-muid de* **260** *litres* | *franco*
Certificat de récolte accompagné facture Le transport et la régie tout payé au départ. Rien à débourser en prenant livraison. *Pr me* ***2 bouteilles d'eau de vie de Marc, à chaque pièce.*** Echantillon 0,50 c. Toute facilité pour paiement. Les expéditions se font le samedi.

Les Fourmies et l'Energie

On se souvient de la réclame que l'on fit il y a deux ans en faveur de l'acide formique : « Voyez les fourmis, disait-on ; quelle énergie, quel amour du travail ! Jamais de neurasthénie, jamais de fatigue ! » Or, M. A, Forel naturaliste, vient de démontrer qu'une seule espèce de fourmis. les « componotinées », possèdent les glandes à venin contenant de l'aci de formique. produit d'excrétion pour chasser leurs ennemis. La possession d'acide formique n'était donc pas une preuve d'energie, Les vertus thérapeutiques attribuées à l'acide formique se sont écroulées devant cette constatation. En réalité, pour avoir de l'énergie et de la force rien ne vaut un sang riche et saint pour cela, on a encore rien pu trouver qui ai, donné des résultats aussi probants et certains que l'eau de Bussang, déclarée d'intérêt public à cause de ses qualités reconstituantes.

PORTRAITS D'HIER
ETUDES
sur la Vie, les Œuvres et l'Influence
des
GRANDS MORTS DE NOTRE TEMPS

Tel est le titre d'une nouvelle revue dont le premier numéro paraitra le 15 mars. Dans le comité de rédaction, nous relevons les noms de : Elie Faure, Victor Méric. Gustave Hervé, Georges Pioch, Léon Werth, Maurice Robin, R de Marmande, Francis Jourdain, François Crusy, Miguel Almereyda, Gaston Syffert, Manuel Devaldes, Améde Dunois, A. Detannoy, Paul Signac, Paul Cornu, etc.

Cette nouvelle revue se propose un double but :

1° Présenter à ceux qui les ignorent ou ne les connaissent qu'imparfaitement, les hommes qui ont contribué à former la pensée moderne sous ses expressions artistique, littéraire, scientifique et politique :

2° Mettre de l'Unité, introduire un ordre dans la multitude des sensations éveillées en nous par les productions du génie humain.

Il n'y a pas d'effort individuel vraiment détaché, Tout s'enchaine. Nous ne sommes les uns et les autres que les produits des générations qui nous ont précédés.

Penser, c'est unir dit Kant. En ce sens, **Portraits d'hier** constitueront un guide précieux et sûr.

Parmi les hommes dont la vie et l'œuvre constitueront une étude nous pouvons citer : Emile Zola, Puvis de Chavane, Elisée Reclus. Beethoven, Léon Gambetta, H. de Balzac, Manet Karl, Marx, Baudelaire, Daumier, Bakounine, Ibsen, Michelet, Jules Vallès, Blanqui, etc., etc.

Peintres, littérateurs, théoriciens, musiciens, savants hommes politiques et hommes d'actions : maitres illustres consacrés par la renommée ; gloires plus obscures dont la renommée ne dépassa jamais le cercle d'une élite, mais dont l'influence fut néanmoins prépondérante ; en un mot, tous ceux de nos ainés qui ont suscité les grands mouvements d'idées de la fin du 19e siécle et du commencement du 20e, ou enrichi d'un joyau nouveau la couronne de l'art, prendront place dans cette galerie.

Chaque numéro des **Portraits d'hier** formera un tout en soi. Les grands morts y seront présentés sans ordre ni lien apparent. **Portraits d'hier** formeront une œuvre méthodique et complète, indispensable aussi bien à celui qui n'a pas eu les moyens de s'instruire qu'à l'initié auquel ils fourniront le moyen de compléter ou de vivifier ses connaissances.

Le premier numero de PORTRAITS d'HIER est paru :

C'est l'illustre écrivain, Emile Zola, qui inaugure cette galerie dont il faut saluer joyeusement la création.

Le Maitre est présenté par Victor Méric. Et c'est assurément, sous un mince volume, l'étude la plus consciencieuse et la mieux documentée qui ait été faite de l'œuvre et de la vie de Zola.

L'étude (32 pages) est illustrée d'un masque inédit par Valloton, d'un portrait de Zola enfant, d'une reproduction du tableau de Manet, d'une pointe sèche de Desboutin, d'un Emile Zola par De la Barre, et d'une très interressante page autographe de l'écrivain.

Ajoutons que les **Portraits d'hier** formeront une élégante plaquette illustrée de 32 pages et paraitront le 1e et le 15 de chaque mois. Le prix modique, 25 centimes, en permettra l'acquisition aux moins fortunés. Administration-Rédaction : H. FABRE, 38, quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris (4e) Abonnements : un an (24 numéros), 6 fr. ; six mois (12 numéros), 3 fr. trois mois (6 numéros) 1 fr. 50.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Tout le monde connaît M. GLASER, spécialiste de Paris. Ce grand professionnel ayant une expérience pratique de trente années, a lutté pendant un tiers de sciècle à combattre l'infirmité appelée *Hernie.*

Disons de suite qu'il a lutté victorieusement et que ses efforts ont été couronnés d'un succès éclatant. Nous pouvons affirmer que la hernie est définitivement vaincue grâce à la nouvelle découverte de M. GLASER. Cette découverte consiste en un appareil trés ingénieux, souple, imperceptible, se moulant sur le corps, il se porte nuit et jour, il permet les travaux les plus durs, ne gênant d'aucune manière, il ne peut se déranger quelques soient les mouvements du patient. Dès son application, le malade éprouve un bien être inexprimable, il se sent renaitre aussitôt, la hernie est refoulée doucement et par la propriété curative de cet appareil elle disparait bientôt.

Qu'est-ce donc une hernie ? ? ?. Une simple dilatation de son anneau, soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent l'anneau se trouve par là même agrandi, l'intestintestin sort, c'est la hernie.

Or, c'est précisément ici que l'appareil Glaser fait merveille ; il refoule l'intestin à sa place et par sa pression contente les muscles de l'anneau ne sont plus tourmentés, ils s'épaississent, le diamétre de l'anneau diminue, le vide qui s'était produit est à nouveau rebouché, et la guérison est ainsi obtenue Pour arriver à ce résultat, il faut deux périodes. la première est d'une durée d'un mois, en un mois la hernie aura disparue ; la deuxième période est pour renforcer les muscles afin d'éviter toute rechute.

Ajoutons que M. GLASER a obtenu, pour son invention, les plus hautes récompenses et une mention honoraole de M le Ministre parce que son appareil a été considéré à juste titre le seul capable de rendre les plus grands services à l'humanité. Aussi engageons-nous vivement tous les malades des deux sexes atteints de hernies à venir essayer cet ingénieux appareil à :

SISTERON, le 8 avril, Hôtel des Acacias.
Digne, le samedi 10, Hôtel Boyer-Mistre
Manosque, le 11 avril, Hôtel Pascal.
Forcalquier, le 12 avril, Hôtel Valenty.

Envoyez 0 fr. 30 à M. J. GLASER, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie-Paris, pour recevoir franco son traité sur la gernie.

ANÉMIE
PAUVRETÉ DU SANG
FLUEURS BLANCHES
FAIBLESSE GÉNÉRALE
Guérison radicale
EN 20 JOURS
par l'Elixir
ou la Confiture de
St VINCENT DE PAUL
Les Seuls autorisés spécialement.
PÉLOILLE, Pharmacien, 2, Faubg St-Denis, PARIS
et toutes Pharmacies. — BROCHURE FRANCO.

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE **ESPIC**
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC
est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les
Maladies des Voies respiratoires.
LES HOPITAUX FRANÇAIS

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS
RICQLÈS
RICQLÈS

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux, Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les sympthômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS DE VIGNE RACINÉS

1e prix au Concours départemental de Propriétés. 1905.

Casimir Magnan

2e prix au Concours départemental d'encouragement à l'agriculture (*prix Meynot*).

Chevalier du Mérite Agricole

Horticulteur à SISTERON, *Campagne Le Gand* « B-A »

Créations de Parcs et Jardins Fruitiers
Terrassements et Plantations en tous genres

VIGNE

Producteur direct,
Alicanthe ruspéstris terras n° 20
Othelot,
Seibeil Nos 1, 176, 128, 1020,
Jacquez à gros grains,
Herbemont,
Isabelle.

VIGNE

Porte greffe,
Qiparia gloire de Montpelier,
Ruspestris du Lot,
Solonis Robusto,
Ruspestris riparia, 3308, 3309. 101, 14
Solonis ruspestris, 1616,
Berlandièri riparia, 34

PLANTS GREFFÉS POUR RAISINS DE TABLE ET CUVE

ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES
CONNIFÈRES, ARBUSTES et PLANTES Vertes assortis

L'Etablissement fait des plantations avec garantie de la reprise des Arbres, soit pour allées, terrasses et autres.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE

FINE CHAMPE DE LA COURONNE

MARQUE V. H. O.

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES — LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQNA — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO

QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI

SOCTé ANONYME DE LA Cie DISTILLte E. CUSENIER FILS AINÉ & Cie CAPITAL SOCIAL 10 000.000 FRS.

15 USINES Et Cie FRANCE ETRANGER

PARIS 226 Boulev.d Voltaire 226 PARIS

15 Centimes — Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture. — Tous les Jeudis

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Publie le récit de toutes les **explorations célèbres**, écrit par les voyageurs eux mêmes : **BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • HUON - MONTEIL • TRIVIER**, ETC.

RÉCRÉATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES
PRIX NOMBREUX

Les Souscriptions du *Ministère de l'Instruction publique* et les *Prix Montyon* obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, prouvent le soin scrupuleux qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, de **Miss Mary Gonne, MM. Amédée Boussenard, Brown, Ch. Canivet, Cortambert, Deppine, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, E. Jolly, Morans, E. Moreau, Neukomm, C. de Varigny**, etc.

C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE INTÉRESSANT TOUS LES AGES

Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

BUSSANG quérit VANÉMIE

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à *Jardins & Basses-Cours*

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON